

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-336 du 21 Septembre 1983

accordant la nationalité béninoise à
Khoury Boutros Hanna ISSA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la loi N° 65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise, notamment les articles 33 à 35 et 61 ;
- VU le décret N° 272/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application dudit Code et le décret N° 72-62 du 15 mars 1972 qui l'a modifié, notamment les articles 13 à 19 ;
- VU la requête de l'intéressé, ensemble les pièces réglementaires produites et le résultat des enquêtes effectuées ;
- VU le décret n° 83-305 du 27 août 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 août 1983 ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 septembre 1983 ;

DECRETE :

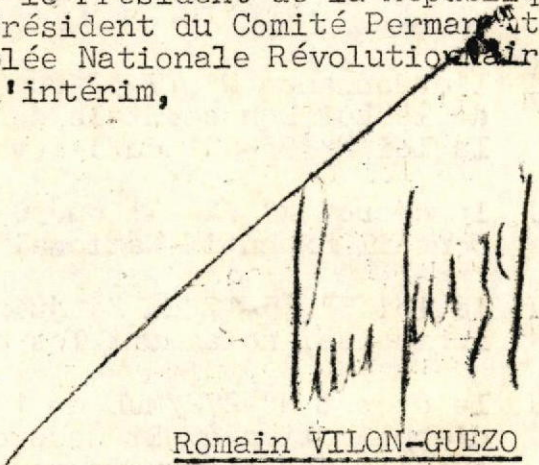
Article 1er.- La Nationalité Béninoise est accordée à Khoury Boutros Hanna ISSA né le 16 mars 1939 à Miziarra (Liban-Nord), fils de Khoury Boutros ISSA et de Millia ABDALLA, demeurant à Porto-Novo, quartier Agbokomey.

.../...

Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

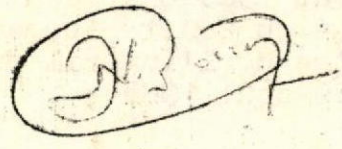
Fait à Cotonou, le 21 Septembre 1983

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice Populaire,



François DOSSOU

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MJP 6 SGG 4
autres Ministères 21 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 Présidents CEAP 6
Intéressé 1 JORPB 1.-